

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE VAUCLUSE
Direction des Interventions et de la Sécurité Routière
Agence de CARPENTRAS
Centre routier de CARPENTRAS

**Arrêté permanent conjoint n° AP 2022-0027 DISR
Portant réglementation de la circulation
à l'intersection de la véloroute Via Venaissia au PR 38+320
et du chemin dit de Pernes**

Commune de Velleron

Hors agglomération

**La Présidente du Conseil départemental
Le Maire de la commune de Velleron**

- VU le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 à L. 2213-6 et L. 3221-4
- VU le Code de la route et notamment les articles R. 415-7 et R. 415-15
- VU l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 3ème partie, intersections et régimes de priorité
- VU l'arrêté de la Présidente du Conseil départemental n° 2022-730 du 7 février 2022 portant délégation de signature à Monsieur Jérôme FONTAINE, Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière, Pôle Aménagement

CONSIDÉRANT que pour assurer la sécurité des usagers il convient de modifier le régime de priorité

ARRÊTENT CONJOINTEMENT

ARTICLE 1

Les conducteurs circulant sur le chemin dit de Pernes seront tenus de céder le passage en limite de chaussée aux usagers empruntant la véloroute Via Venaissia située hors agglomération, et de ne s'y engager qu'après s'être assurés qu'ils pourront le faire sans danger.

ARTICLE 2

Les prescriptions définies à l'article 1 ci-dessus entreront en vigueur dès la mise en place de la signalisation réglementaire prévue par l'instruction interministérielle sur la signalisation routière.

Les dispositions définies par le présent arrêté annulent et remplacent toutes les dispositions antérieures

contraires à celles du présent arrêté.

ARTICLE 3

M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse, Mme la Présidente du Conseil départemental et Monsieur le Maire de la commune de VELLERON sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Avignon, le - 9 MARS 2022
Pour la Présidente et par délégation

~~Le Directeur des Interventions
et de la Sécurité Routière~~

Jérôme FONTAINE

Fait à Velleron, le 14 MARS 2022
Le Maire de Velleron

P/o Le Maire par délégation
Hervé Berenguer

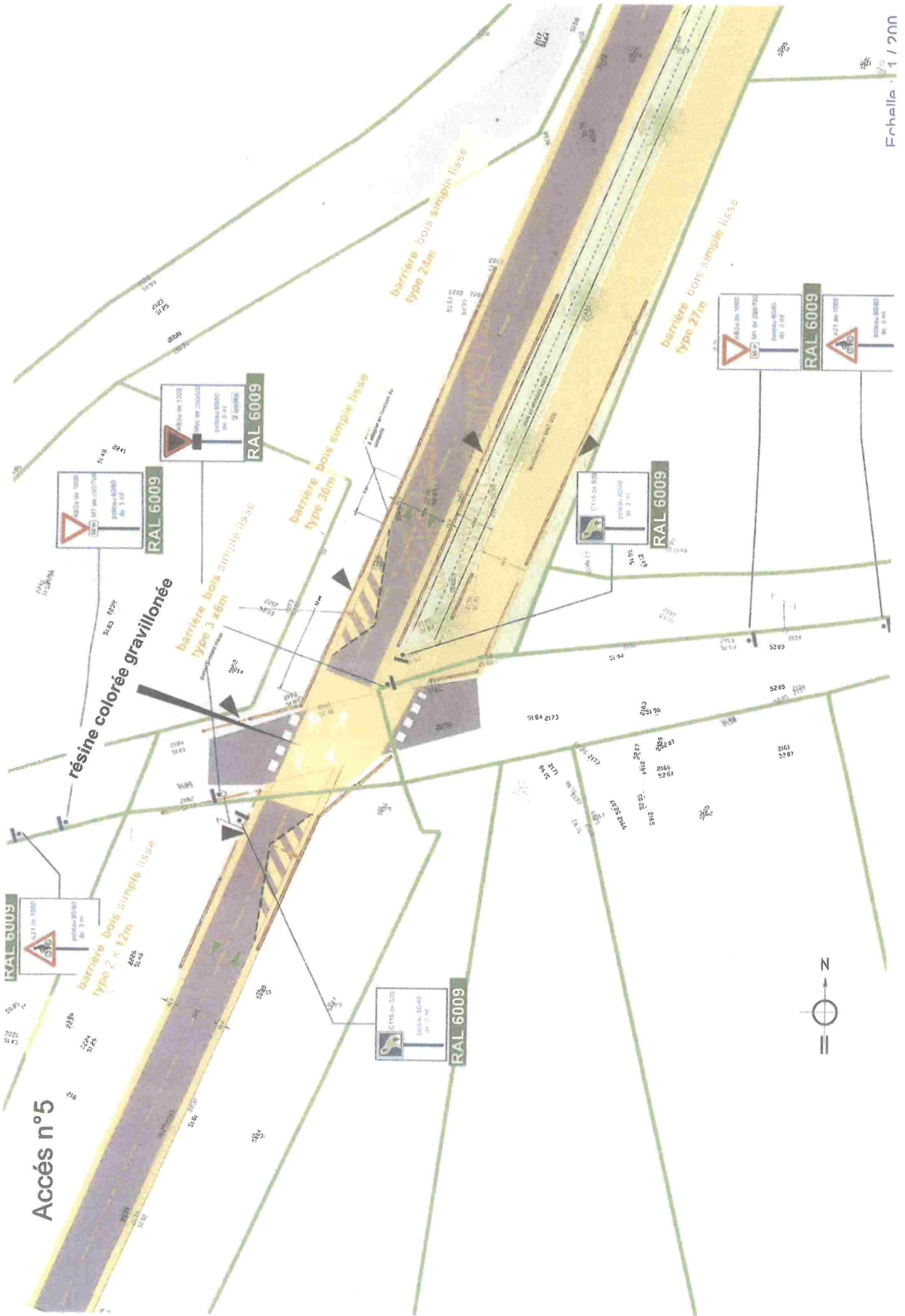


Annexes:
plan d'aménagement

Diffusion :

- . Monsieur le Maire de la commune de VELLERON
- . M. le Directeur des Interventions et de la Sécurité Routière
- . M. le Commandant du Groupement de Gendarmerie de Vaucluse
- . M. le Chef de l'Agence de CARPENTRAS

Accès n°5



Echelle 1 / 200

